



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 23 NOVEMBRE 2016**

Délibération N° 16/... **021**

BUDGET 2016 – Délibération complémentaire

Le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration le 23 juin 2015, et notamment son article 14,

Vu la délibération n°2015-30 du conseil d'administration du 25 novembre 2015 relative à l'approbation du budget initial 2016,

Sur proposition du Président,

- La délibération n°2015-30 relative au budget initial 2016 est complétée du montant de 57 849 000 € correspondant à la prévision des recettes,
- Le reste de la délibération est sans changement.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER



PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR